

Transmis le : 20 JUIN 2023

(Préfecture Foix)

Affiché le : 22 JUIN 2023

(Hôtel du Département Ariège)

DELIBERATION N°103 du Conseil d'Administration de l'Institution Interdépartementale pour la Création et
l'Exploitation d'Ouvrages de Production d'Eau Brute en Ariège et
Haute Garonne

Réunion du 6 juin 2023 sous la Présidence de Monsieur BERDOU

Présents :

Jean-Christophe CID, Jean-Michel FABRE, Muriel FREYCHE, Loïc GOJARD, Nicole QUILLIEN,
Raymond BERDOU

Absents excusés :

Jérôme BLASQUEZ, Pascal BOUREAU, Gilbert HEBRARD

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Vu les articles L5421-1 (alinéa 3) et L3312-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M52

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration , après en avoir délibéré

Article 1 : Approuve l'affectation des résultats 2022 conformément aux principes définis par la nomenclature M52 :

- 43 568,32 € en dépenses à l'article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » de la section d'investissement. Ce déficit sera couvert par une inscription d'un même montant soit 43 568,32 € en recettes à la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;

- 65 351,33 € en recettes à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa publication

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Raymond BERDOU

REÇU LE :

21 JUIN 2023

SGCD FOIX